

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2015)
Heft: 72

Artikel: Ces pionniers de la cause senior
Autor: Savioz, Chantal
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ces pionniers de la cause senior

Alors que les aînés sont plus que jamais en lice pour les élections fédérales du 18 octobre (11 listes seniors contre 3 en 2011), *générations* revient sur quelques politiciens qui ont fait avancer la prévoyance depuis plus d'un siècle, AVS en tête.



LE PASTEUR DES MISÉREUX

Albert Reichen, cofondateur de Pro Senectute (1864-1929).

Durant la Première Guerre mondiale, des dizaines de milliers de personnes âgées sont touchées de plein fouet par la misère.

Albert Reichen, premier pasteur socialiste de Winterthur, préside la ville ouvrière et siège au Grand Conseil zurichois. Il s'engage en faveur d'une population de «nécessiteux» et fonde en 1917 avec une dizaine de personnes Pro Senectute — pour la vieillesse, sous l'égide de la Société suisse d'utilité publique.



LE BOURGEOIS ÉCLAIRÉ

Christian Rothenberger, radical bâlois (1868-1938).

En 1918, la grève générale paralyse la Suisse. Parmi les revendications: l'instauration d'une AVS. La classe politique réalise que la création d'un Etat plus social est une façon de contrer la vague. En 1918, le radical bâlois Christian Rothenberger propose vainement au Conseil national de consacrer l'impôt sur les bénéfices de guerre à un fonds d'assurances sociales. Il lance une initiative qui recueille plus de 40 % des suffrages. Le Conseiller fédéral libéral Edmund Schulthess propose alors un compromis. Le 6 décembre 1925, le peuple accepte le principe d'une AVS obligatoire.



LE « PÈRE DE L'AVS »

Walther Stampfli, Conseiller fédéral radical (1884-1965).

En 1940, le Soleurois Walther Stampfli prend la tête du Département de l'économie, dont dépendent les assurances sociales. Il est un représentant de l'économie et du lobby des institutions de prévoyance privée.

Sous son impulsion cependant, une commission d'experts formule les principales caractéristiques de l'AVS. Le modèle d'une AVS modeste est accepté en 1947, les premières rentes (40 francs) versées le 1^{er} janvier 1948.



LE MAIRE COMMUNISTE

Roger Dafflon, fondateur de l'AVIVO (1914-1996).

Premier maire communiste de Genève et conseiller national dès 1945, il fait partie d'un comité d'action constitué à Genève en 1942. Fort de 180 000 signatures, la requête adressée au Conseil fédéral demande la transformation de la caisse de compensation des soldats en un fonds d'aide à la vieillesse et aux survivants. En 1948 naît l'Organisation de défense des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVIVO). Fondateur de la section genevoise, Roger Dafflon préside l'association suisse de 1959 à 1993. Elle est à la source de nombreuses initiatives pour la hausse des rentes.



L'HOMME DES TROIS PILIERS

Hans-Peter Tschudi, Conseiller fédéral socialiste (1913-2002).

Le socialiste bâlois dirige le Département fédéral de l'intérieur de 1959 à 1973. Là, il développe les assurances sociales en tirant parti de l'essor économique. C'est à lui que l'on doit les prestations complémentaires à l'AVS, l'adaptation des rentes à l'évolution des prix et des salaires et l'inscription du principe des trois piliers dans la Constitution en 1972. Durant son mandat, le budget de son Département bondit d'un demi-milliard à près de six milliards de francs. Il remporte aussi la bataille des prestations complémentaires, introduites en 1965.

CHANTAL SAVIOZ